

**COUPE D'EUROPE DE BARREL ET POLE BENDING
FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

Pour **un couple cheval / cavalier** (*couple horse/rider*)

Formulaire à envoyer directement à : christine.capel-ext@gl-events.com

Date limite d'inscription : 15 octobre 2025 / *Deadline for entries : October 15th 2025*

Ce formulaire ne comprend pas la réservation du box / This form doesn't book stall

Les épreuves de Barrel et Pole Bending sont ouvertes aux membres de la NBHA

/ Barrel and Pole Bending are open to NBHA members

CHEVAL/HORSE

Nom / Name :

Race/Breed :

Registration Number : SIRE / N° Passport :

Sexe : ☐ Mare ☐ Stallion ☐ Gelding Année de naissance / Foaling Year :

Catégorie si poney : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D

Si le cheval est monté par un autre cavalier, indiquez son nom / name of rider if the horse is ridden by another rider¹ :

CAVALIER/RIDER

Nom de l'élevage-écurie/stable name :

Nom / Last Name: Prénom / First Name:

Année de naissance / Birth Year :

N° carte numéro de licence FFE/ FFE Member ID :

N° carte d'adhérent NBHA / NBHA adherent ID :

Relation propriétaire-cavalier pour youth et junior :

Relationship owner-rider for youth and junior:

Adresse/address :

Code Postal/zip code : Ville/city : Pays/Country :

Tél /phone: E-mail:

BENEFICIAIRE DES GAINS / BENEFICIARY OF EARNINGS

Vous êtes / You are :

☐ Cavalier / rider ☐ Propriétaire / Owner ☐ Autre / Other (précisez / specify) :

Titulaire du compte (Nom et prénom / Last name and First name) :

S'il s'agit d'une société / If it concerns a company (Raison sociale / Company name) :

Adresse :

Merci de joindre l'IBAN / RIB associé au bénéficiaire des gains avec cet Entry Form pour confirmer votre inscription / *Please attach your IBAN / SWIFT with this Entry Form to confirm your registration.*

¹ **Drug fee** : L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de participation de plusieurs cavaliers sur le même équidé. / *By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.*

ADDED COUPE D'EUROPE DE BARREL RACING ET POLE BENDING*

26 900 € TTC de Primes / Incl. Taxes of added

Le règlement du Super Event Coupe d'Europe de Barrel Racing et de Pole Bending est consultable à la fin de cet Entry Form (page 5). / *The rules of the Super Event Coupe d'Europe of Barrel Racing and Pole Bending will be available at the end of the Entry Form (page 5).*

BARREL RACING

	Vendredi / Friday	Samedi / Saturday	Dimanche / Sunday	Champion cumul
Junior				
Total primes	816,00 €	816,00 €	816,00 €	700,00 €
Youth				
Total primes	816,00 €	816,00 €	816,00 €	700,00 €
Open 4D				
Total primes	2843,00 €	2843,00 €	2843,00 €	4 000,00 €

POLE BENDING

	Vendredi / Friday	Samedi / Saturday	Dimanche / Sunday	Champion cumul
Junior				
Total primes	434,00 €	434,00 €	434,00 €	700,00 €
Youth				
Total primes	434,00 €	434,00 €	434,00 €	700,00 €
Open 3D				
Total primes	857,00 €	857,00 €	857,00 €	1500,00 €

ADDED FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING

90% PAYBACK

Le règlement 2025: Finales NBHA Barrel Racing et Pole Bending est consultable à la fin de cet Entry Form (page 5). / *The rules of the Super Event finals of NBHA Barrel Racing and Pole Bending will be available at the end of the Entry Form (page 5).*

ATTENTION : AUCUN PRIX NE SERA ENVOYÉ. LES GAINS SERONT TRANSFÉRÉS PAR VIREMENT BANCAIRE.

WARNING: NO PRIZES WILL BE SENT. THEY WILL BE TRANSMITTED BY BANK TRANSFER.

* Lorsque les titulaires de comptes sont fiscalement domiciliés hors de France, les gains perçus sont soumis à une retenue à la source de 15 %, en application de la législation fiscale française. / *When account holders are tax residents outside France, the gains received are subject to a withholding tax of 15%, in accordance with French tax legislation.*

ENGAGEMENTS / ENTRIES DETAILS

ENGAGEMENTS / ENTRIES SUPER EVENT COUPE D'EUROPE DE BARREL RACING ET POLE BENDING			
CATÉGORIE/CATEGORY	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
COUPE D'EUROPE BARREL RACING			
OPEN	150,00 €		
YOUTH	150,00 €		
JUNIOR	150,00 €		
COUPE D'EUROPE POLE BENDING			
OPEN	150,00 €		
YOUTH	150,00 €		
JUNIOR	150,00 €		
TOTAL 1 (à reporter page 4- to be reported on page 4)			
ENGAGEMENTS / ENTRIES SUPER EVENT FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING			
CATÉGORIE/CATEGORY	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
FINALE NBHA BARREL RACING (2 GO et PRIME)			
PONEY	30,00 €		
YOUTH	40,00 €		
JUNIOR	40,00 €		
OPEN	60,00 €		
SENIOR	40,00 €		
NOVICE HORSE	40,00 €		
NOVICE RIDER	40,00 €		
FINALE NBHA POLE BENDING (2 GO et PRIME)			
PONEY	30,00 €		
YOUTH	40,00 €		
JUNIOR	40,00 €		
OPEN	60,00 €		
SENIOR	40,00 €		
NOVICE HORSE	40,00 €		
NOVICE RIDER	40,00 €		
TOTAL 2 (à reporter page 4 - to be reported on page 4)			
FEES			
AUTRE/OTHER	FRAIS/FEE	QT/QTY	TOTAL
OFFICE CHARGE* (obligatoire/mandatory)	20,00 €	1	20,00 €
DRUG FEE (obligatoire/mandatory)**	30,00 €	A régler sur place par CB.	A régler sur place par CB.
VIDEO FEE (obligatoire/mandatory)	25,00 €	A régler sur place par CB.	A régler sur place par CB.
PENALITES DE RETARD / LATE FEE after 16/10 *	50,00 €		
DOSSIER INCOMPLET Après le 16/10 /Incomplete Form* After 16th Oct	80,00 €		
TOTAL 3 (à reporter page 4 - to be reported on page 4)			

* x1 par couple cheval /cavalier -couple horse/rider

** **Drug fee**: L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de participation de plusieurs cavaliers sur le même équidé. / *By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.*

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Merci de reporter ici le montant de vos engagements pour chaque épreuve :

Please enter the amount of your entries for each class here:

	TOTAL
Total 1 : Coupe d'Europe de Barrel Racing et Pole Bending	
Total 2 : Finales NBHA Barrel Racing et Pole Bending	
Total 3 : Fees	
TOTAL	

**POUR VALIDER MON ENGAGEMENT, JE SIGNE EN PAGE 5 DU DOCUMENT / TO
VALIDATE MY ENTRY, I SIGN AT PAGE 5 OF THE DOCUMENT**

Merci de cocher votre mode de règlement :

Please check your payment method:

☐ **Virement bancaire**/*Bank transfer*

DOMICILIATION : CCM CARBONNE							
BANQUE : 10278		GUICHET : 02339		COMPTE : 00020403701		CLE : 65	
IBAN FR76	1027	8023	3900	0204	0370	165	BIC/ SWIFT : CMCIFR2A

Merci de joindre une copie de l'ordre de virement / *Please attach a copy of the transfer order.*

Bénéficiaire / *Beneficiary* : **NATIONAL BARREL HORSE ASS NBHA France**

Merci de préciser le nom du cavalier et du cheval pour laquelle vous réglez / *Please specify the name of the rider and the horse for which you are paying.*

☐ **Chèque bancaire** à l'ordre de NBHA et adressé à :

Bank check payable to NBHA and addressed to :

NBHA France
Christine CAPEL - NBHA Of France
725 route de Lafitte
31390 SALLES SUR GARONNE

☐ **Espèces**/*Cash* : uniquement pour les engagements sur le salon pour les cavaliers étranger
exclusivement / *only during the exhibition for only the rider other country.*

POUR VALIDER MON ENGAGEMENT / TO VALIDATE MY ENTRIES

Je soussigné Mme / M. / I, the undersigned Mrs/Mr _____ ,

ATTESTE avoir pris connaissance de l'ensemble des documents Equitalyon Western Horse Show présents en annexes et en **ACCEPTE** les termes / *HEREBY CERTIFY that I have read all the Equitalyon Western Horse Show documents in the appendices and ACCEPT the terms thereof.*

- ☐ **RAPPEL DU RÈGLEMENT / REMINDER OF RULES** _____ **6**
- ☐ **ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE / IMAGE RIGHTS** _____ **7**
- ☐ **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES / GENERAL DATA PROTECTION REGULATION** ____ **7**
- ☐ **RESERVATION DES BOXES OBLIGATOIRE / MANDATORY BOX BOOKING** _____ **8**
- ☐ **CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES / CONDITIONS OF USE OF STALLS** _____ **8**
- ☐ **CONDITIONS SANITAIRES / SANITARY CONDITIONS** _____ **10**
- ☐ **CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT** _____ *Erreur ! Signet non défini.*

Fait à _____

Date _____ 2025

☐ *Lu et approuvé / Read and approved (cocher la case / check box)* Signature :

ANNEXES

RAPPEL DU RÈGLEMENT / REMINDER OF RULES

Conditions de participation, âge des cavaliers par catégorie / *Requirements for participation, age of riders by categories:*

- **Poney** : Les épreuves Poney sont ouvertes aux cavaliers âgés de 7 ans à l'année d'anniversaire des 14 ans (jusqu'au 31 décembre 2025). Les cavaliers des épreuves Poney sont dans l'obligation de se présenter avec des papiers Poney.^{***} / *Pony events are open to riders aged 7 to 14 years old (until December 31, 2025). Pony riders are required to present themselves with Pony papers.*
- **Junior** : Les épreuves Junior sont ouvertes aux cavaliers âgés de 7 ans à l'année d'anniversaire des 14 ans compris (jusqu'au 31 décembre 2025). Les cavaliers Junior ont la possibilité de se présenter avec les papiers Cheval ou Poney.^{***} / *Junior events are open to riders aged 7 up to and including their 14th birthday (until December 31, 2025). Junior riders may enter with horse or pony papers.*
- **Youth** : Les épreuves Youth sont ouvertes aux cavaliers âgés de 15 ans à l'année d'anniversaire des 18 ans (jusqu'au 31 décembre 2025). / *Youth events are open to riders aged 15 to 18 years old (until December 31, 2025).*
- **Open** : ouvert à tous / *open to all*
- **Senior** : Les épreuves Senior sont ouvertes aux cavaliers âgés à l'année d'anniversaire des 50 ans (au 1er janvier 2025). / *Senior events are open to riders who are 50 years old (as of January 1, 2025).*
- **Novice Horse** : 1ère année de compétition pour le cheval. / *1st year of competition for the horse.*
- **Novice Rider** : 1ère année de compétition du cavalier. / *1st year of competition for the rider.*

Conditions de participation aux finales pour toutes les catégories confondues / *Requirements for participation in the finals:*

- Avoir validé 2 concours par discipline (Barrel et Pole bending) pour l'année 2025 / *To have validated 3 competitions in the year 2025.*
- Les cavaliers doivent être à jour de leur cotisation NBHA / *Riders must be up to date with their NBHA.*

En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions du règlement de la NBHA. / *By completing and signing the commitment form, the rider acknowledges and accepts the terms and conditions of the NBHA regulations.*

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat NBHA of France / *For any question, please contact the NBHA of France show secretary contact :*

christine.capel-ext@gl-events.com

Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office. / *Modifications to the reservation/registration can only be made through the Show Office.*

- **Covid-19** : les compétiteurs s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions sanitaires en vigueur. Et notamment par le salon Equita Lyon / *Competitors will have to keep themselves informed about the measures taken by Equita Lyon.*
- **Règlementation sanitaire** : les compétiteurs s'engagent à se conformer à la législation en vigueur et au règlement EQUITA LYON / *Health : competitors agree to comply with the legislation in force and the EQUITA LYON regulations*
- **Drug fee** : L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de participation de plusieurs cavaliers sur le même équidé. / *By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.*
- **Sur les carrières et paddocks de détente**, le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE. / *On warm-up arenas and paddocks, wearing a regulation helmet is mandatory, in accordance with the specific rules of the discipline being practiced, and in particular with the FFE regulations.*
- **En dehors des carrières et des paddocks de détente**, les cavaliers devront être à pied et tenir leurs équidés en main, et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage. / *Outside the arenas and warm-up paddocks, riders must be on foot and lead their horses by hand, taking all necessary safety precautions when moving around.*

^{***} Carnet SIRE, IFCE

ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE / IMAGE RIGHTS

En m'engageant, j'autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à / *By registering, I authorize GL events Equestrian Sport or any other company within the GL events group to:*

- Filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon / *Film and photograph my image, as well as that of my horses and/or property, during the event;*
- Fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants: catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com www.equitalyon.com, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL Events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo. Le Groupe GL Events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce que j'accepte expressément. / *Capture, use, reproduce, and distribute the aforementioned image through the following media: commercial catalogs, the websites www.gl-events.com and www.equitalyon.com, the internal television network at Eurexpo during the event, the internal television network of the GL events group, and more generally through any means of broadcasting, digitalization, print, or video.*

Le Groupe GL Events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.** / *GL events Group may use these images directly and/or indirectly for the presentation and/or promotion of its business and/or expertise, which I expressly consent to.*

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES / GENERAL DATA PROTECTION REGULATION

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, GL events Equestrian Sport (ci-après « GL »), responsable de traitement, traite les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement de votre réservation (base juridique : l'exécution d'un contrat), de prospection commerciale (base juridique : votre consentement, qui peut être retiré à tout moment par la suite) par (i) GL (sauf si vous cochez ci-après []), (ii) les partenaires de GL (autres entités [en particulier du Groupe GL events], associations, presse...) (sauf si vous cochez la case ci-après []). Les destinataires de vos données sont les services concernés de GL, ses partenaires et sous-traitants, le cas échéant. GL conserve vos données le temps nécessaire au traitement de votre réservation, à la réalisation d'obligations légales et, lorsque nous faisons de la prospection commerciale, pour une durée maximale de cinq ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client (sauf exceptions justifiées par un contexte particulier). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits. Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes/à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : data.gles@gl-events.com vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. / *In accordance with French Law No. 78-17 of January 6, 1978, as amended, GL events Equestrian Sport (hereinafter referred to as "GL"), as the data controller, processes the information provided in this form for the purpose of handling your booking (legal basis: performance of a contract), and for commercial prospecting (legal basis: your consent, which may be withdrawn at any time) by (i) GL (unless you check the box below []), and (ii) GL's partners (other entities [particularly those within the GL events Group], associations, media, etc.) (unless you check the box below []). The recipients of your data are the relevant departments of GL, its partners, and subcontractors, where applicable. GL retains your data for the time necessary to process your booking, fulfill legal obligations, and, in the case of commercial prospecting, for a maximum of five years from the date of last meaningful contact with the prospect/client (unless specific circumstances justify an exception).*

You have the right to access, rectify, and delete your data, the right to data portability, the right to restrict the processing of your data, as well as the right to define general and specific directives regarding how you would like your rights to be exercised after your death.

You are expressly informed that you also have the right to object to the processing of your data on legitimate grounds and/or to the use of your data for commercial prospecting purposes.

To exercise your rights, please send an email to: data.gles@gl-events.com. You may also lodge a complaint with the CNIL (French Data Protection Authority).

RESERVATION DES BOXES OBLIGATOIRE / MANDATORY BOX BOOKING

Le box est obligatoire pour participer à l'une des épreuves / *The box is mandatory to participate in one of the following classes*

Les réservations de boxes sont à envoyer directement à / *The reservations of box have to be sent directly to :*

GL events Equestrian Sport - Salon Equita Lyon - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon – France

ines.gautier@gl-events.com

Cet engagement ne comprend ni la réservation ni le prix du box / *These entries do not include the reservation or the price of the box.*

CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES / CONDITIONS OF USE OF STALLS

- **Aucun gardiennage des écuries et /ou parking n'est effectué à l'occasion d'Equita Lyon 2025.** / *No security service will be provided for the stables and/or parking areas during Equita Lyon 2025.*

Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours. / *Therefore, security is not the responsibility of Eurexpo, GL events Equestrian Sport, or Equita Concours.*

- **Détails relatifs à l'assurance des athlètes, des chevaux etc. Responsabilité du Comité Organisateur pour dommages, incendie, vol, etc.** / *Insurance details for athletes, horses, etc. – Liability of the Organizing Committee in case of damage, fire, theft, etc.*

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte. / *All owners and/or keepers, as well as athletes, are personally responsible for any damage caused to third parties by themselves, their employees, agents, property under their care, and any person acting on their behalf.*

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL Events Equestrian Sport et Equita Concours et leurs assureurs. / *Each of the aforementioned persons expressly waives any right of recourse, on any grounds and for any reason, against GL events Equestrian Sport, Equita Concours, and their insurers.*

Il leur est donc demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions équestres. / *They are therefore required to hold valid third-party liability insurance that provides full coverage for participation in equestrian events, including competitions.*

Par conséquent, ils abandonnent tous les appels dont ils pourraient exercer contre le Comité Organisateur, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs. / *Accordingly, they forgo any claims they may have against the Organizing Committee, the Eurexpo Lyon exhibition center manager, the building owner, and their respective insurers.*

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. / *Horses are housed in temporary stalls. The Organizing Committee accepts no liability in case of accident.*

Assurances personnelles pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc. / *Valid personal insurance for both people and horses is mandatory: civil liability, vehicle, personal accident, health, all-risk, mortality insurance, etc.*

- **L'utilisation des boxes est sous la responsabilité du client qui assume le risque de cet usage.** / *The use of stalls is under the full responsibility of the client, who assumes the risks associated with their use.*

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois. / *The stalls are designed for the majority of equines, with the express observation that the inherently unpredictable behavior of horses cannot be guaranteed—particularly in the case of attempts to climb or cross partitions.*

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante. / *Horses must therefore be under close and constant supervision at all times.*

Le client reconnaît dès l'utilisation du box être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis. / *By using the stall, the client acknowledges being*

fully informed of the nature of the product and waives all rights of recourse in this specific context.

Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers,...) Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement. / It is therefore strongly recommended to take all necessary measures to manage and contain the behavior of high-risk equines (such as electric fencing for stallions, curtains, muzzles, etc.). If this condition is not met, the Organizing Committee reserves the right to relocate or remove any equine in order to ensure the safety of the event.

Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restant à charge de l'utilisateur. / Any inappropriate use of the stalls, modifications, removals, or damage will be the sole responsibility of the user. All repair costs for restoring the structure will be charged to the user.

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés. / If the stall is not in a proper state of integrity and functionality (e.g., paneling, bars, tubing, locking mechanisms, sliding doors, surface treatment—non-exhaustive list), the owner or the person responsible for the horse agrees to report it to the organizer. Should the owner or keeper decide to take possession of the stall despite any identified defects, they thereby accept all related risks. Please note that the general maintenance of the stables (such as the height of manure) directly impacts the proper functioning of the provided equipment and, consequently, the safety of the horses.

CONDITIONS SANITAIRES / SANITARY CONDITIONS

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Contrôle à l'arrivée

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques et obligatoires sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et tous disposer des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect, il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

Eléments obligatoires

Pour tous les chevaux

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- **Transpondeur électronique**
- **Certificat de type 2*** pour le moyen de transport des chevaux pour les transports de plus de 8 heures.
- **Certificat de compétence*** pour la personne qui conduit les chevaux (CAPTAV pour la France).

** En cas de visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), ces documents peuvent vous être demandés.*

Equidés stationnés en France

- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équinées exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N° SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.

Equidés en provenance de pays étrangers

- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural), soit :

⇒ **Intra CEE** : certificat issu du système TRACE NT

<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>

Nom: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI**- 45310056200033

Adresse à compléter : 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU – France

⇒ **Hors CEE GRAND EXPORT** : se conformer à la législation et la réglementation du pays de provenance en corrélation avec les dispositifs français : vaccination, documents de transport, protocole sanitaire (éventuelle obligation de quarantaine), protocole douanier (carnet ATA ou admission temporaire).

Pour toute question, merci de contacter :

1. **Votre vétérinaire**

2. **Votre service vétérinaire compétent (DDPP pour la France)**

3. **Monsieur Philippe APERT : apert.philippe@gmail.com, +33607764243**

Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.

Vaccination

Equidés de plus d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-propriétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,
- c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Equidés de moins d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-propriétaire de l'animal.

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire.

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois.

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée.

Poulains non sevrés

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie.
- Transpondeur électronique obligatoire.

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour, l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée.

Services vétérinaires

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h.

Toute intervention sera à vos frais.

Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée.

Merci de votre compréhension.

CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT

LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION D'EUDES OU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES



SARL LOCABOX

P 10 117 88801 VITTEL CEDEX

Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 80

Capital : 150000 euros SIRET : 451 148

803 00047 TVA : FR8451114803

Siège social : Route de Saint Baslemon-88800 LIGNEVILLE

Article 1 - Champ d'application des Conditions Générales de location

1.1 Les présentes conditions générales de location (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les conditions applicables à toutes locations de matériel (les « **Matériels** » ou le « **Matériel** ») conclus avec la société **LOCABOX** (le « **Loueur** ») à tout client quel qu'il soit et sous réserve que le client accepte ou publique (le « **Locataire** »). Toute relation contractuelle concernant la location de Matériels impliquant l'acceptation irrévocable et sans réserve par le Locataire des présentes Conditions Générales qu'il accepte par sa signature ou par tout autre document du Locataire.

1.2 Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à toute personne ayant fait la demande.

1.3 Les présentes Conditions Générales sont applicables indépendamment de la nationalité du Locataire, du lieu de conclusion du contrat, du lieu de livraison ou d'installation du Matériel.

1.4 Le Locataire déclare avoir pris connaissances des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant toute commande.

1.5 Ces Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la commande du Locataire est celle en vigueur à la date de sa passation.

1.6 En cas de contradiction entre les conditions particulières et ces Conditions Générales, ce seront les conditions particulières qui prévalent.

1.7 La validation de la commande et/ou la signature d'un devis par le Locataire vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Article 2 - Conditions d'utilisation du Matériel

2.1 **Obligation d'information par le Client à ses utilisateurs.** LOCABOX précise que son Locataire est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué.

2.2 **Sécurité.** Le Locataire est tenu de lire attentivement toutes les notices, tous les manuels d'utilisation et d'entretien ainsi que les recommandations écrites des fabricants des Matériels et de s'informer sur les éventuels risques et dangers liés à leur mauvaise utilisation. Pour les boxes, il est rappelé par le Loueur que l'usage des boxes est interdit aux chevaux entiers et fortement déconseillé aux chevaux nerveux ou sensibles et que cet usage a un caractère précaire et temporaire, n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. **Le Loueur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels, en cas d'accident imputable au Loueur, la valeur de l'équipé garantie est limitée à 5000€ et appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.**

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures, à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons pour les chapiteaux que selon l'arrêté du 23/01/1985, Article 7 : « Installation – résistante aux intempéries et risques divers », les dispositions applicables aux établissements de type CTS (un chapiteau Tentes et Structures itinérants, sont les suivants : l'établissement doit être évacué : 1. Si la déclatation de projet de travail) et une D.I.C.T. (déclaration d'intention de commencement d'activité) auprès des services compétents. Ces démarches seront effectuées tant pour le compte du Locataire que pour le compte du Locataire. Une fois obtenue la réponse de l'autorité destinataire de la déclaration, le preneurs' engage à la communiquer sans délai à la société LOCABOX. La délivrance et l'installation sont conditionnées à la communication préalable, par le preneur, de la réponse à la société LOCABOX.

2.3 En cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public.

2.3.1 **Usage.** Il appartient au Locataire de choisir le Matériel en fonction de ses besoins qu'il a lui-même préalablement déterminés en lien avec LOCABOX, et de faire usage des Matériels conformément à leur destination et aux prescriptions et recommandations transmises par le Loueur. Sauf accord écrit de LOCABOX, il est interdit à utiliser le matériel que sur la zone initialement déclarée. Le locataire 3.3.1.1 formaliserait l'installation de la zone dédiée aux boxes et à prévenir les cavaliers et le public de cette interdiction par voie d'affichage.

Le locataire est réputé connaître la réglementation ainsi que les règles de prescription d'hygiène et de sécurité concernant son usage et son occupation. Il est donc seul responsable des conséquences des manquements, des obligations légales et réglementaires en la matière.

Le locataire est tenu d'user de la chose en bon père de famille, et suivant la destination qui lui a été assignée par le bail. Le matériel ne pourra pas être déplacé ou transféré d'un lieu à un autre, par le locataire, sans l'autorisation préalable et écrite de LOCABOX.

2.4 **Entretien et Maintenance.** Le locataire s'engage à installer et utiliser le matériel en « bon père de famille », conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes d'usage, de sécurité, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité, les réglementations ou édictées par le constructeur soient appliquées. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Le Locataire devra le cas échéant sensibiliser ses salariés ou collaborateurs à ces règles de sécurité et de maintenance. En cas de dégradation ou de détérioration du matériel, le Locataire devra le cas échéant indemniser le Loueur. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge. LOCABOX ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes (légales ou immatérielles) ou arrêt de fonctionnement du bien loué, résultant de l'usage ou de l'entretien, indémnité à ce titre. **Le Client s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du Matériel loué et s'engage à l'interdire à ses éventuels salariés, préposés ou utilisateurs.**

2.5 **Conseils.** Tous conseils, informations ou descriptions des Matériels ou instructions concernant l'utilisation des Matériels émis par le Loueur sont données au Locataire de bonne foi, sur la base de l'expérience du Locataire et ne constituent pas un engagement par LOCABOX.

Article 3 - Caractéristiques et spécificités du Matériel.

3.1 **Destination des boxes.** Le box est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et une protection à un cheval. Le Locataire est tenu de garantir la sécurité propre laquelle n'est pas couverte par le loueur ; l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qu'il demeure hautement au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir les manifestations de violence et de nervosité, de déplacements rapides, CHEVAL qui se couchent, se lèvent, se déplacent ou se relèvent en appuyant sur les parois et en tapant murs et portes etc.), la résistance des matériaux aux chocs, n'étant pas prévue pour cela, motif de la non garantie formalisée par la présente clause laquelle n'empêche pas le Locataire de garantir la destination du bien.

3.2 **Destination des structures hors boxes.** Elle est placée pour leur usage sous la responsabilité du locataire.

Article 4 : Commande

4.1 Toute commande devra être accompagnée des présentes conditions et de la Fiche Concurrency, signées ou du devis signé par le responsable ; ces informations permettant de définir la teneur de l'engagement (de jour, d'horaires, de présence, etc.) devra être notifiée et figurera sur le bon de commande. Le Locataire devra fournir le nombre exact de boxes et/ou de structures.

Pour les boxes à monter l'information doit être donnée au moins six jours avant le début de la manifestation.

4.2 **Modification de commande.** Toute modification par le client des informations définies sur la Fiche lors du montage, un retard n'offre aucun accès aux camions ou aux engins de manutention mais Concours ou sur le plan ou du chef des données fournies au moment de la commande par le client que la prestation réelle telle qu'elle sera effectuée par LOCABOX sera effectuée par LOCABOX. En cas de conditions d'implantation spécifiques (type de boxes 12 jours ouverts avant le début de la manifestation, pour les structures 20 jours avant le début de la manifestation :

1. Si ce délai de 6 jours ouverts ou 12 jours ouverts ou de 20 jours n'est pas respecté, LOCABOX peut remettre en cause la commande et/ou les déplacements, LOCABOX pourra alors refacturer au client les frais supplémentaires éventuels occasionnés.

2. Si ces informations entraînent une modification de la commande, n'ont pas été signalées en temps voulu, le client s'expose à une facturation spécifique adaptée majorée d'une pénalité de 30% par rapport à un imprévu signalé.

4.3 **Délais.** Le retard dans les délais de livraison ne peut donner droit à une indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou arrêt de transports, incendie, inondation, et d'une manière générale tout événement, circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs.

Article 5 - Durée de la location

5.1 La location prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières du contrat de location. La location prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières du contrat de location. La location prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières du contrat de location. La location prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières du contrat de location.

Article 6 - Propriété du Matériel

6.1 Le Matériel loué est resté la propriété de LOCABOX et pendant toute la durée du contrat de location. Le Locataire s'engage à rendre le Matériel à des tiers.

6.2. Tout Matériel mobile ou fixe ne pourra pas être déplacé par le Locataire sans accord du Loueur.

6.3 Le Locataire reste seul responsable du Matériel vis-à-vis de LOCABOX y compris si le met à disposition de tiers ou si des tiers ou utilisateurs endommagent les Matériels. Le Locataire est et reste en tout état de cause le seul interlocuteur de LOCABOX concernant ce contrat de location.

Article 7 : Prix - Dépot de garantie - Conditions de paiement

7.1 Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix définis pour la commande sont considérés comme un prix de location sous réserve des modifications. Néanmoins, les tarifs sont révisables pour tout ce qui s'applique aux frais de transport sans préavis en fonction des augmentations pratiquées par les transporteurs.

7.2 **Établissement du devis.** Le devis est établi sous réserve de réajustement et d'application d'un surtaxe carburant selon l'évolution des prix en fonction des dates de montage et de démontage. L'offre, si elle est calculée en fonction des quantités demandées. Toute modification entraînera une réévaluation des prix. Ce devis est établi sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception du bon de commande et de l'application de l'article 8.

7.3 **Conditions de paiement.** Pour les boxes accordé de 50% à la commande solide la livraison aux conditions particulières stipulés sur le devis et la commande.

Pour la location de structure un accord de 50% du montant du devis est versé à la commande solide étant payable à la livraison du matériel sauf dérogation aux conditions particulières.

Dans le cas de la location longue durée les règlements interviendront comme suit : paiement à la commande du matériel et démontage et des frais logistiques (transport) plus premier mois de location utilisant le matériel et en tout cas le locataire devra y mentionner ses réserves éventuelles car à défaut le matériel sera réputé remis en bonne état d'usage et de sécurité.

Pour les matériels dans le cas où le locataire formulerait des réserves lors de la livraison, le loyer n'est pas exigible à compter de la livraison sauf à ce que la réserve porte sur un élément essentiel des réserves dépréciation et impropres à sa destination.

7.4 **Dépot de garantie.** Pour les structures une caution de deux mois de loyer HT est à consigner ou 10% de la valeur du devis HT entre les mains du loueur lors de la confirmation de la commande, et pour les boxes. Caution à régler à la commande : jusqu'à 100 boxes = 0 000 00, € ; de 100 à 200 boxes = 2 000 00, € ; de 200 à 300 boxes = 3 000 00, € ; de 300 à 400 boxes = 4 000 00, € ; de 400 à 500 boxes = 5 000 00, € ; de 500 à 600 boxes = 6 000 00, € ; de 600 à 700 boxes = 7 000 00, € ; de 700 à 800 boxes = 8 000 00, € ; de 800 à 900 boxes = 9 000 00, € ; de 900 à 1000 boxes = 10 000 00, € ; de 1000 à 1100 boxes = 11 000 00, € ; de 1100 à 1200 boxes = 12 000 00, € ; de 1200 à 1300 boxes = 13 000 00, € ; de 1300 à 1400 boxes = 14 000 00, € ; de 1400 à 1500 boxes = 15 000 00, € ; de 1500 à 1600 boxes = 16 000 00, € ; de 1600 à 1700 boxes = 17 000 00, € ; de 1700 à 1800 boxes = 18 000 00, € ; de 1800 à 1900 boxes = 19 000 00, € ; de 1900 à 2000 boxes = 20 000 00, € ; de 2000 à 2100 boxes = 21 000 00, € ; de 2100 à 2200 boxes = 22 000 00, € ; de 2200 à 2300 boxes = 23 000 00, € ; de 2300 à 2400 boxes = 24 000 00, € ; de 2400 à 2500 boxes = 25 000 00, € ; de 2500 à 2600 boxes = 26 000 00, € ; de 2600 à 2700 boxes = 27 000 00, € ; de 2700 à 2800 boxes = 28 000 00, € ; de 2800 à 2900 boxes = 29 000 00, € ; de 2900 à 3000 boxes = 30 000 00, € ; de 3000 à 3100 boxes = 31 000 00, € ; de 3100 à 3200 boxes = 32 000 00, € ; de 3200 à 3300 boxes = 33 000 00, € ; de 3300 à 3400 boxes = 34 000 00, € ; de 3400 à 3500 boxes = 35 000 00, € ; de 3500 à 3600 boxes = 36 000 00, € ; de 3600 à 3700 boxes = 37 000 00, € ; de 3700 à 3800 boxes = 38 000 00, € ; de 3800 à 3900 boxes = 39 000 00, € ; de 3900 à 4000 boxes = 40 000 00, € ; de 4000 à 4100 boxes = 41 000 00, € ; de 4100 à 4200 boxes = 42 000 00, € ; de 4200 à 4300 boxes = 43 000 00, € ; de 4300 à 4400 boxes = 44 000 00, € ; de 4400 à 4500 boxes = 45 000 00, € ; de 4500 à 4600 boxes = 46 000 00, € ; de 4600 à 4700 boxes = 47 000 00, € ; de 4700 à 4800 boxes = 48 000 00, € ; de 4800 à 4900 boxes = 49 000 00, € ; de 4900 à 5000 boxes = 50 000 00, € ; de 5000 à 5100 boxes = 51 000 00, € ; de 5100 à 5200 boxes = 52 000 00, € ; de 5200 à 5300 boxes = 53 000 00, € ; de 5300 à 5400 boxes = 54 000 00, € ; de 5400 à 5500 boxes = 55 000 00, € ; de 5500 à 5600 boxes = 56 000 00, € ; de 5600 à 5700 boxes = 57 000 00, € ; de 5700 à 5800 boxes = 58 000 00, € ; de 5800 à 5900 boxes = 59 000 00, € ; de 5900 à 6000 boxes = 60 000 00, € ; de 6000 à 6100 boxes = 61 000 00, € ; de 6100 à 6200 boxes = 62 000 00, € ; de 6200 à 6300 boxes = 63 000 00, € ; de 6300 à 6400 boxes = 64 000 00, € ; de 6400 à 6500 boxes = 65 000 00, € ; de 6500 à 6600 boxes = 66 000 00, € ; de 6600 à 6700 boxes = 67 000 00, € ; de 6700 à 6800 boxes = 68 000 00, € ; de 6800 à 6900 boxes = 69 000 00, € ; de 6900 à 7000 boxes = 70 000 00, € ; de 7000 à 7100 boxes = 71 000 00, € ; de 7100 à 7200 boxes = 72 000 00, € ; de 7200 à 7300 boxes = 73 000 00, € ; de 7300 à 7400 boxes = 74 000 00, € ; de 7400 à 7500 boxes = 75 000 00, € ; de 7500 à 7600 boxes = 76 000 00, € ; de 7600 à 7700 boxes = 77 000 00, € ; de 7700 à 7800 boxes = 78 000 00, € ; de 7800 à 7900 boxes = 79 000 00, € ; de 7900 à 8000 boxes = 80 000 00, € ; de 8000 à 8100 boxes = 81 000 00, € ; de 8100 à 8200 boxes = 82 000 00, € ; de 8200 à 8300 boxes = 83 000 00, € ; de 8300 à 8400 boxes = 84 000 00, € ; de 8400 à 8500 boxes = 85 000 00, € ; de 8500 à 8600 boxes = 86 000 00, € ; de 8600 à 8700 boxes = 87 000 00, € ; de 8700 à 8800 boxes = 88 000 00, € ; de 8800 à 8900 boxes = 89 000 00, € ; de 8900 à 9000 boxes = 90 000 00, € ; de 9000 à 9100 boxes = 91 000 00, € ; de 9100 à 9200 boxes = 92 000 00, € ; de 9200 à 9300 boxes = 93 000 00, € ; de 9300 à 9400 boxes = 94 000 00, € ; de 9400 à 9500 boxes = 95 000 00, € ; de 9500 à 9600 boxes = 96 000 00, € ; de 9600 à 9700 boxes = 97 000 00, € ; de 9700 à 9800 boxes = 98 000 00, € ; de 9800 à 9900 boxes = 99 000 00, € ; de 9900 à 10000 boxes = 100 000 00, € ; de 10000 à 10100 boxes = 101 000 00, € ; de 10100 à 10200 boxes = 102 000 00, € ; de 10200 à 10300 boxes = 103 000 00, € ; de 10300 à 10400 boxes = 104 000 00, € ; de 10400 à 10500 boxes = 105 000 00, € ; de 10500 à 10600 boxes = 106 000 00, € ; de 10600 à 10700 boxes = 107 000 00, € ; de 10700 à 10800 boxes = 108 000 00, € ; de 10800 à 10900 boxes = 109 000 00, € ; de 10900 à 11000 boxes = 110 000 00, € ; de 11000 à 11100 boxes = 111 000 00, € ; de 11100 à 11200 boxes = 112 000 00, € ; de 11200 à 11300 boxes = 113 000 00, € ; de 11300 à 11400 boxes = 114 000 00, € ; de 11400 à 11500 boxes = 115 000 00, € ; de 11500 à 11600 boxes = 116 000 00, € ; de 11600 à 11700 boxes = 117 000 00, € ; de 11700 à 11800 boxes = 118 000 00, € ; de 11800 à 11900 boxes = 119 000 00, € ; de 11900 à 12000 boxes = 120 000 00, € ; de 12000 à 12100 boxes = 121 000 00, € ; de 12100 à 12200 boxes = 122 000 00, € ; de 12200 à 12300 boxes = 123 000 00, € ; de 12300 à 12400 boxes = 124 000 00, € ; de 12400 à 12500 boxes = 125 000 00, € ; de 12500 à 12600 boxes = 126 000 00, € ; de 12600 à 12700 boxes = 127 000 00, € ; de 12700 à 12800 boxes = 128 000 00, € ; de 12800 à 12900 boxes = 129 000 00, € ; de 12900 à 13000 boxes = 130 000 00, € ; de 13000 à 13100 boxes = 131 000 00, € ; de 13100 à 13200 boxes = 132 000 00, € ; de 13200 à 13300 boxes = 133 000 00, € ; de 13300 à 13400 boxes = 134 000 00, € ; de 13400 à 13500 boxes = 135 000 00, € ; de 13500 à 13600 boxes = 136 000 00, € ; de 13600 à 13700 boxes = 137 000 00, € ; de 13700 à 13800 boxes = 138 000 00, € ; de 13800 à 13900 boxes = 139 000 00, € ; de 13900 à 14000 boxes = 140 000 00, € ; de 14000 à 14100 boxes = 141 000 00, € ; de 14100 à 14200 boxes = 142 000 00, € ; de 14200 à 14300 boxes = 143 000 00, € ; de 14300 à 14400 boxes = 144 000 00, € ; de 14400 à 14500 boxes = 145 000 00, € ; de 14500 à 14600 boxes = 146 000 00, € ; de 14600 à 14700 boxes = 147 000 00, € ; de 14700 à 14800 boxes = 148 000 00, € ; de 14800 à 14900 boxes = 149 000 00, € ; de 14900 à 15000 boxes = 150 000 00, € ; de 15000 à 15100 boxes = 151 000 00, € ; de 15100 à 15200 boxes = 152 000 00, € ; de 15200 à 15300 boxes = 153 000 00, € ; de 15300 à 15400 boxes = 154 000 00, € ; de 15400 à 15500 boxes = 155 000 00, € ; de 15500 à 15600 boxes = 156 000 00, € ; de 15600 à 15700 boxes = 157 000 00, € ; de 15700 à 15800 boxes = 158 000 00, € ; de 15800 à 15900 boxes = 159 000 00, € ; de 15900 à 16000 boxes = 160 000 00, € ; de 16000 à 16100 boxes = 161 000 00, € ; de 16100 à 16200 boxes = 162 000 00, € ; de 16200 à 16300 boxes = 163 000 00, € ; de 16300 à 16400 boxes = 164 000 00, € ; de 16400 à 16500 boxes = 165 000 00, € ; de 16500 à 16600 boxes = 166 000 00, € ; de 16600 à 16700 boxes = 167 000 00, € ; de 16700 à 16800 boxes = 168 000 00, € ; de 16800 à 16900 boxes = 169 000 00, € ; de 16900 à 17000 boxes = 170 000 00, € ; de 17000 à 17100 boxes = 171 000 00, € ; de 17100 à 17200 boxes = 172 000 00, € ; de 17200 à 17300 boxes = 173 000 00, € ; de 17300 à 17400 boxes = 174 000 00, € ; de 17400 à 17500 boxes = 175 000 00, € ; de 17500 à 17600 boxes = 176 000 00, € ; de 17600 à 17700 boxes = 177 000 00, € ; de 17700 à 17800 boxes = 178 000 00, € ; de 17800 à 17900 boxes = 179 000 00, € ; de 17900 à 18000 boxes = 180 000 00, € ; de 18000 à 18100 boxes = 181 000 00, € ; de 18100 à 18200 boxes = 182 000 00, € ; de 18200 à 18300 boxes = 183 000 00, € ; de 18300 à 18400 boxes = 184 000 00, € ; de 18400 à 18500 boxes = 185 000 00, € ; de 18500 à 18600 boxes = 186 000 00, € ; de 18600 à 18700 boxes = 187 000 00, € ; de 18700 à 18800 boxes = 188 000 00, € ; de 18800 à 18900 boxes = 189 000 00, € ; de 18900 à 19000 boxes = 190 000 00, € ; de 19000 à 19100 boxes = 191 000 00, € ; de 19100 à 19200 boxes = 192 000 00, € ; de 19200 à 19300 boxes = 193 000 00, € ; de 19300 à 19400 boxes = 194 000 00, € ; de 19400 à 19500 boxes = 195 000 00, € ; de 19500 à 19600 boxes = 196 000 00, € ; de 19600 à 19700 boxes = 197 000 00, € ; de 19700 à 19800 boxes = 198 000 00, € ; de 19800 à 19900 boxes = 199 000 00, € ; de 19900 à 20000 boxes = 200 000 00, € ; de 20000 à 20100 boxes = 201 000 00, € ; de 20100 à 20200 boxes = 202 000 00, € ; de 20200 à 20300 boxes = 203 000 00, € ; de 20300 à 20400 boxes = 204 000 00, € ; de 20400 à 20500 boxes = 205 000 00, € ; de 20500 à 20600 boxes = 206 000 00, € ; de 20600 à 20700 boxes = 207 000 00, € ; de 20700 à 20800 boxes = 208 000 00, € ; de 20800 à 20900 boxes = 209 000 00, € ; de 20900 à 21000 boxes = 210 000 00, € ; de 21000 à 21100 boxes = 211 000 00, € ; de 21100 à 21200 boxes = 212 000 00, € ; de 21200 à 21300 boxes = 213 000 00, € ; de 21300 à 21400 boxes = 214 000 00, € ; de 21400 à 21500 boxes = 215 000 00, € ; de 21500 à 21600 boxes = 216 000 00, € ; de 21600 à 21700 boxes = 217 000 00, € ; de 21700 à 21800 boxes = 218 000 00, € ; de 21800 à 21900 boxes = 219 000 00, € ; de 21900 à 22000 boxes = 220 000 00, € ; de 22000 à 22100 boxes = 221 000 00, € ; de 22100 à 22200 boxes = 222 000 00, € ; de 22200 à 22300 boxes = 223 000 00, € ; de 22300 à 22400 boxes = 224 000 00, € ; de 22400 à 22500 boxes = 225 000 00, € ; de 22500 à 22600 boxes = 226 000 00, € ; de 22600 à 22700 boxes = 227 000 00, € ; de 22700 à 22800 boxes = 228 000 00, € ; de 22800 à 22900 boxes = 229 000 00, € ; de 22900 à 23000 boxes = 230 000 00, € ; de 23000 à 23100 boxes = 231 000 00, € ; de 23100 à 23200 boxes = 232 000 00, € ; de 23200 à 23300 boxes = 233 000 00, € ; de 23300 à 23400 boxes = 234 000 00, € ; de 23400 à 23500 boxes = 235 000 00, € ; de 23500 à 23600 boxes = 236 000 00, € ; de 23600 à 23700 boxes = 237 000 00, € ; de 23700 à 23800 boxes = 238 000 00, € ; de 23800 à 23900 boxes = 239 000 00, € ; de 23900 à 24000 boxes = 240 000 00, € ; de 24000 à 24100 boxes = 241 000 00, € ; de 24100 à 24200 boxes = 242 000 00, € ; de 24200 à 24300 boxes = 243 000 00, € ; de 24300 à 24400 boxes = 244 000 00, € ; de 24400 à 24500 boxes = 245 000 00, € ; de 24500 à 24600 boxes = 246 000 00, € ; de 24600 à 24700 boxes = 247 000 00, € ; de 24700 à 24800 boxes = 248 000 00, € ; de 24800 à 24900 boxes = 249 000 00, € ; de 24900 à 25000 boxes = 250 000 00, € ; de 25000 à 25100 boxes = 251 000 00, € ; de 25100 à 25200 boxes = 252 000 00, € ; de 25200 à 25300 boxes = 253 000 00, € ; de 25300 à 25400 boxes = 254 000 00, € ; de 25400 à 25500 boxes = 255 000 00, € ; de 25500 à 25600 boxes = 256 000 00, € ; de 25600 à 25700 boxes = 257 000 00, € ; de 25700 à 25800 boxes = 258 000 00, € ; de 25800 à 25900 boxes = 259 000 00, € ; de 25900 à 26000 boxes = 260 000 00, € ; de 26000 à 26100 boxes = 261 000 00, € ; de 26100 à 26200 boxes = 262 000 00, € ; de 26200 à 26300 boxes = 263 000 00, € ; de